

Table des matières

Introduction	3
Objectif du Code de Conduite de Manuchar	3
Champs d'application	3
Assurer la diffusion et le respect	3
Respect des collègues, des relations d'affaires et de la société	4
Respect de la loi	4
Respect des droits de l'homme	4
Droits fonciers communautaires	4
Principes d'emploi	4
Liberté de choisir un emploi	4
Liberté d'association	4
Interdiction du travail des enfants	4
Rémunération et temps de travail	4
Egalité des chances et diversité	5
Interdiction des traitements cruels ou inhumains	5
Santé et sécurité	5
Des conditions de travail sûres et hygiéniques	5
Des produits et des services sûres de qualité	5
Politiques d'éthique dans les affaires	5
Politique anticorruption	5
Acceptation de cadeaux ou de divertissement	5
Concurrence et lois anticartel	6
Données confidentielles et données privées	6
Droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers	6
Protection de l'environnement	6

Introduction

Manuchar a formulé le présent Code de Conduite (ci-après CdC) conformément aux règles de conduite internationalement reconnues dans le cadre d'usages commerciaux généralement acceptés.

Objectif du Code de Conduite de Manuchar

Le CdC de Manuchar s'inscrit dans notre effort constant de préserver et de renforcer la confiance parmi nos collaborateurs, nos fournisseurs, nos clients, nos relations d'affaires, les instances gouvernementales et toute autre partie prenante. L'objectif du CdC de Manuchar consiste à décrire et propager nos valeurs clés et nos principes opérationnels. En outre, notre CdC a l'objectif de soutenir et former la base de nos efforts en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

Champs d'application

Le CdC de Manuchar décrit les principes à suivre au sein du Groupe Manuchar, à savoir Manuchar NV et toutes les compagnies dont elle détient le contrôle exclusif ou partagé.

De plus, nous estimons important que nos partenaires commerciaux reconnaissent et respectent, eux aussi, les valeurs et les principes que nous soulignons dans notre CdC. Notre but est de favoriser des chaînes d'approvisionnement éthiques et responsables. En ce sens, nous encourageons nos fournisseurs et nos clients à faire de même.

Assurer la diffusion et le respect

Il incombe à la direction d'assurer la diffusion du CdC de Manuchar et de veiller à ce que son application soit comprise et prise au sérieux par tous les employés. Notre Code de Conduite est accessible à tous les employés : il est remis à chaque nouveau membre du personnel et est communiqué et rappelé régulièrement au personnel existant.

Chaque employé est encouragé à faire état de toute infraction au présent CdC à son supérieur direct, au département GRH ou au département juridique. Toute tierce partie peut déclarer une telle infraction au département GRH ou au département juridique¹. Toute confidentialité et protection seront offertes aux personnes qui déclarent une infraction au présent CdC. Manuchar déterminera les sanctions et les actions à mettre en œuvre contre les employés violant les principes de ce CdC.

Le CdC de Manuchar fera l'objet d'une révision annuelle par le département Qualité de Manuchar.

Pour toute plainte veuillez contacter:

HRM Department ou Legal Department

Rietschoorvelden 20
2170 Antwerp, BELGIUM
Tél:+32 3640 9302
Langues: EN, FR, NL, ES, DE

¹ **MENTION JURIDIQUE:** Ce CdC décrit nos valeurs clés et nos efforts pour les concrétiser et les préserver. Bien que le respect de ses dispositions soit obligatoire au sein de notre organisation, il ne peut être interprété comme l'octroi à une tierce partie d'un avantage ou du droit de faire valoir une disposition de ce CdC, sauf si cette disposition était également exécutoire en vertu de la loi, en l'absence de ce CdC. Nonobstant ce point, toute infraction au présent CdC dont une tierce partie fait état auprès de nous fera l'objet d'une enquête diligente et se traduira, le cas échéant, par des actions correctrices.

Respect des collègues, des relations d'affaires et de la société

Respect de la loi

Chez Manuchar, nous nous engageons à respecter les lois et règlements des pays dans lesquels nous sommes actifs. Nous ne tolérons aucune infraction à la loi perpétrée par une quelconque personne agissant pour le compte de Manuchar.

Respect des droits de l'homme

Nous menons nos activités avec honnêteté et intégrité, dans le respect des droits internationaux de l'homme de nos employés, nos partenaires d'entreprise et des communautés où nous opérons.

Droits fonciers communautaires

Manuchar reconnaît et respecte les droits fonciers et territoires de chaque individu et communauté locale, incluant les peuples indigènes. Les négociations au regard de leurs biens ou territoires incluant l'utilisation ou transfert de ceux-ci, adhèrent aux principes de consultations fondées, de contrats transparents et de complétudes. Manuchar rejette toute participation dans le processus d'accaparement des terres et effectue les vérifications nécessaires afin d'éviter l'appropriation des terres.

Principes d'emploi

Liberté de choisir un emploi

Manuchar ne tolère aucune forme de travail obligatoire ou forcé, aussi bien sous forme de servitude, d'esclavage ou autre. Les contraintes physiques ou mentales, les abus, l'esclavage et le trafic d'êtres humains sont formellement interdits. Aucun employé ne peut être forcé à travailler par l'intimidation, qu'elle soit directe ou indirecte.

Les employés ne doivent payer aucun frais dans le but d'obtenir un emploi. Les employés ne doivent pas verser d'arrhes dans le cadre de leur recrutement.

Tous les employés de Manuchar disposent d'un exemplaire signé de leur contrat de travail et sont libres de démissionner de leur fonction, pour autant qu'ils donnent leur préavis et agissent conformément aux lois nationales applicables à leur contrat de travail et les conventions de travail.

Manuchar s'engage à respecter toutes les lois et réglementations en vigueur sur le plan du travail et des assurances sociales. Similairement, il est attendu de tous les travailleurs de Manuchar qu'ils protègent l'intégrité et la réputation de Manuchar.

Liberté d'association

Manuchar respecte la dignité de l'individu et le droit des employés à la liberté d'association, de constituer des syndicats et/ou des organisations de leur choix. Ces syndicats et/ou organisations peuvent s'exprimer collectivement, promouvoir, poursuivre et défendre leurs intérêts communs afin de négocier collectivement avec l'employeur et obtenir des accords permettant de réguler les conditions de travail.

Interdiction du travail des enfants

Manuchar interdit toute forme de travail des enfants. Nous adhérons aux exigences d'âge minimal pour le travail dans tous les pays où nous sommes présents. La définition applicable pour le « travail des enfants » est : travailleurs dont l'âge d'admission à l'emploi est inférieur à la loi de leur pays respectif, ou inférieur au minimum à 16 ans.

Manuchar interdit l'affectation de jeunes travailleurs (en dessous de 18 ans ou comme défini par la réglementation locale) à des postes dangereux basés sur une limitation d'âge et de conditions de travail (par exemple : travail de nuit), comme l'exige la réglementation locale.

Rémunération et temps de travail

Les travailleurs de Manuchar reçoivent une rémunération égale ou supérieure au montant minimal défini par la loi locale ou nationale ou par toute convention sectorielle relative à la rémunération.

Manuchar s'efforce à fournir un salaire décent et équitable, et s'assure que la rémunération est suffisante afin de combler les besoins basiques des travailleurs et leur procurer des revenus discrétionnaires.

Les heures de travail et de compensation pour les heures supplémentaires (incluant le maximum d'heures légales, repas et périodes de repos) de nos employés sont conformes avec les réglementations nationales et les références du secteur.

Manuchar informe ses employés sur la composition de leurs salaires de manière compréhensible et suffisamment détaillée.

Egalité des chances et diversité

Manuchar accorde la plus grande importance au respect et à la diversité de ses employés. Manuchar interdit toute forme de discrimination dans le recrutement et l'emploi, y compris la distinction, l'exclusion et la préférence fondées sur la race, la caste, la couleur de peau, le sexe, l'âge, les convictions religieuses, les opinions politiques, l'affiliation à une organisation représentative des travailleurs, le handicap mental ou physique, vétéran ou situation matrimoniale, l'ethnie, l'origine nationale ou sociale, la nationalité, l'orientation sexuelle ou toute autre caractéristique personnelle. Les dépistages de grossesse ou autre forme de dépistages médicaux qui pourraient aboutir à une discrimination ne sont pas effectués.

Interdiction des traitements cruels ou inhumains

Manuchar vise à créer et à préserver un cadre de travail exempt de maltraitance et de harcèlement contraires à la loi et dans lequel tous les travailleurs sont traités avec respect et dignité. Aucun employé de Manuchar peut faire objet d'une quelconque forme d'abus, coercition ou harcèlement psychologique, verbal, physique ou sexuel.

Santé et sécurité

Des conditions de travail sûres et hygiéniques

Manuchar s'efforce en permanence d'assurer un environnement de travail sûr et sain, et à adopter les mesures nécessaires à la prévention des accidents et des risques pour la santé susceptibles de survenir dans le cadre des activités de nos employés pour le compte de Manuchar. La société soutient le progrès continu en matière de protection sanitaire sur le lieu de travail qui tend vers l'amélioration de l'environnement de travail.

Nous nous engageons à agir dans le respect des lois, des normes sectorielles en vigueur sur le plan de la santé et de la sécurité. Des infrastructures sanitaires propres, des fournitures de premiers soins médicaux et l'accès à l'eau potable propre sont disponibles en quantité suffisante sur tous les sites de Manuchar.

Des produits et des services sûres de qualité

Manuchar s'engage à fournir des produits et des services qui offrent systématiquement de la valeur en terme de prix et de qualité et qui sont sans danger pour l'usage prévu. Nous cherchons à tout moment à surpasser les attentes contractuelles en termes de qualité et de sécurité.

Merci de vous référer à notre Politique Santé et sécurité pour plus de détails.

Politiques d'éthique dans les affaires

Politique anticorruption

Tous nos travailleurs doivent se comporter de manière à éviter toute dépendance, obligation ou interférence personnelle dans leurs activités pour le compte de Manuchar.

Il est interdit pour les employés de Manuchar de donner, promettre, offrir ou recevoir tout objet de valeur ayant pour but d'influencer le comportement d'un partenaire commercial ou gouvernement officiel afin d'obtenir un bénéfice ou avantage commercial malhonnête.

Acceptation de cadeaux ou de divertissement

Le but du divertissement et des cadeaux d'affaire dans un cadre commercial consiste à susciter la sympathie et à créer des relations de travail saines, pas à créer un avantage déloyal auprès de clients, fournisseurs ou d'autres parties.

Lorsque des cadeaux sont proposés à ou par des travailleurs de Manuchar selon les coutumes et l'étiquette d'un pays, il incombe à la direction locale de s'assurer que de tels cadeaux ne donnent pas lieu à des obligations personnelles ou professionnelles ultérieures et que les règlements locaux et/ou nationaux relatifs aux cadeaux d'affaire en vigueur soient strictement respectés.

L'échange de cadeaux officiels entre compagnies est toléré mais doit être transparent et correctement consigné. Le cas échéant, Manuchar respecte également les politiques en matière de cadeaux d'affaires de ses partenaires commerciaux.

Concurrence et lois anticartel

Manuchar reconnaît l'importance d'une concurrence libre et s'engage, dès lors, à mener ses activités dans le respect des lois et règlements locaux en matière de concurrence en vigueur dans les pays et les régions où nous opérons. Les travailleurs de Manuchar sont invités à s'abstenir de tout comportement pouvant se traduire par une infraction aux lois sur la réglementation anticartel et sur la concurrence déloyale.

Données confidentielles et données privées

Les employés de Manuchar ne peuvent pas divulguer d'informations confidentielles de l'entreprise ni les utiliser à moins que cela ne soit dans le cadre de leur activité pour la compagnie.

Manuchar accorde une grande valeur à la protection des informations confidentielles et de ses transactions commerciales sur ses clients et fournisseurs. Les employés de Manuchar doivent respecter la confidentialité des accords en vigueur et ne doivent pas les utiliser ou les divulguer à moins que ces agréments ou informations soient entrés dans le domaine public, ou qu'une autorisation pertinente soit accordée. Les employés de Manuchar à qui ces informations confidentielles sont dévoilées, doivent prendre les mesures appropriées afin de maintenir leur confidentialité et éviter toute divulgation de celles-ci par inadvertance, ainsi que de les utiliser uniquement pour les applications pour lesquelles elles ont été prévues.

Les employés de Manuchar ne peuvent pas obtenir d'informations confidentielles d'autres parties de manières inappropriées. Toutes informations concernant les individus, comme les fournisseurs, clients ou employés sont traitées dans le plus grand respect de la protection de leur vie privée et en accord avec les lois et réglementations relatives à la vie privée.

Droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers

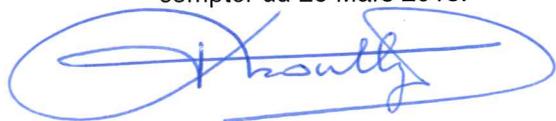
Les employés de Manuchar doivent respecter tous les droits de propriété intellectuelle détenus par des tiers et autres droits commerciaux intangibles appartenant à d'autres. Aucun des employés de Manuchar ne devrait sciemment enfreindre ces droits.

Protection de l'environnement

Manuchar s'engage à protéger la nature et l'environnement. Nous comprenons nos responsabilités environnementales et reconnaissons nos obligations d'utiliser nos ressources de façon responsable et de réduire l'impact de nos activités sur l'environnement.

Nous nous efforçons de sensibiliser nos employés et nous les encourageons à faire preuve d'encore plus de responsabilité environnementale. Les employés de Manuchar sont tenus à respecter toutes réglementations environnementales locales et nationales et à faire des efforts permanents pour minimiser l'empreinte environnementale de nos activités. Merci de vous référer à notre Politique Environnementale pour plus de détails.

Ce Code de Conduite a été approuvé par le Comité Exécutif le 26 Février 2015 et devient effectif à compter du 26 Mars 2015.



Bart Troubleyn
Directeur des Opérations



Philippe Huybrechs
Directeur Exécutif